

les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve, sous réserve des dispositions législatives destinées à mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Le texte de l'accord sera déposé jeudi. C'est ce que mon très honorable ami nous a également annoncé...

Le très hon. M. BENNETT: Mercredi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami a-t-il aussi l'intention d'aborder la discussion des modifications du tarif dès mercredi?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit que le ministre des Finances (M. Rhodes) allait faire la motion nécessaire à ce sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le fera-t-il également mercredi?

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce que l'on se propose; on présentera officiellement la motion, c'est tout.

Le très hon. MACKENZIE KING: Dans son discours de vendredi dernier, mon très honorable ami disait, comme en fait foi le hansard:

Toutefois, tous semblent admettre que la journée de mercredi prochain conviendrait pour le dépôt du projet tendant à ratifier l'accord conclu avec le Royaume-Uni et des bills relatifs aux autres accords commerciaux. En présentant cette motion ici vers quatre heures de l'après-midi, le gouvernement britannique pourra communiquer le texte des conventions aux journaux, qui les publieront dans leur édition du matin. Nous nous sommes entendus sur ce point.

Mercredi, si j'ai bien saisi, on nous présentera une motion tendant à approuver les accords; puis on déposera le texte de ces accords. Mon très honorable ami nous a dit que nous abandonnerons la coutume du Parlement qui est de terminer d'abord le débat sur l'Adresse, le Gouvernement se réservant le droit de passer immédiatement à l'examen des accords commerciaux. Avec tout le respect voulu, je dis à mon très honorable ami que la Chambre des communes croit avoir le droit de connaître le texte complet des accords, non pas quelques heures, mais quelques jours au moins avant d'être appelée à discuter les sujets de grande importance et de longue portée que comportent ou soulèvent ces pactes. Je le répète, je désire vivement faciliter l'expédition de la besogne parlementaire. Notre groupe fera tout en son pouvoir pour permettre à mon très honorable ami de hâter la discussion des diverses mesures autant que les circonstances le permettront, mais nous devons demander au Gouverne-

[Le très hon. Mackenzie King.]

ment de respecter nos droits de représentants du peuple à la Chambre des communes, entre autres celui de savoir ce que nous sommes appelés à étudier.

En somme, mon très honorable ami demande à la Chambre des communes exactement ce qu'il demandait aux électeurs de Huron-Sud, il y a une semaine. On a demandé aux électeurs de considérer les pactes comme question principale en jeu dans l'élection complémentaire; on leur a dit qu'en Angleterre et ailleurs on considérerait le verdict de cette circonscription comme étant le jugement du Canada sur les accords. Les gens de Huron-Sud ont indiqué bien clairement à nos honorables vis-à-vis qu'ils n'ont pas l'intention de se prononcer à l'aveugle sur des pactes d'une si grande portée, et qu'ils considéraient comme une insulte de vouloir les berner ainsi. Eh bien, nous, représentants du peuple à la Chambre des communes, n'avons pas l'intention de nous laisser aveugler ou berner par nos honorables vis-à-vis en cette matière. Pourquoi demanderait-on à la Chambre des communes d'étudier ces accords avant qu'ils le soient en Angleterre, en Afrique du Sud, en Nouvelle-Zélande, en Australie, à Terre-Neuve, en un mot dans toutes les parties de l'empire britannique représentées à la conférence d'Ottawa? La seule explication possible est que cette façon d'agir correspond à la manière dont mon très honorable collègue a procédé à l'égard de toutes les mesures importantes déposées depuis le début de la présente législation. La plupart des mesures de grande envergure étaient soit déposées au dernier moment puis expédiées hâtivement, soit déposées, comme on se le propose dans le cas actuel, sans fournir aux membres de la Chambre l'occasion convenable d'en saisir l'importance ou la signification exacte.

Pour l'instant, je ne m'attarderai pas à ce point, mais, avec la déférence voulue, je prie le premier ministre de songer à notre état de représentants du peuple en cette Assemblée et de nous donner, à nous de l'opposition, au moins jusqu'à lundi prochain pour examiner les accords avant de décider quelle attitude nous prendrons, en tant que parti, à l'égard de ces pactes. Ceux-ci ont une signification de grande portée; ils comportent des considérations plus vastes, me semble-t-il, que toutes celles dont ait eu à s'occuper jusqu'ici l'empire britannique. Chaque représentant du peuple a donc le droit d'examiner à loisir les questions en jeu avant d'exprimer ses vues dans cette enceinte. Il faut considérer ces sujets, non seulement séparément, mais aussi dans l'ensemble. J'ajoute que l'opinion publique du pays devrait pouvoir se faire entendre.